

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC du jeudi 12 MAI 2016 à 20 heures 30

Le jeudi 12 Mai 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de PADIRAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE Maire.

Membres présents : , BRODA Annie, BARBIE Damien, CHAMAGNE Pierre, COURTIOL Marie, DELFAURE Patrick, GUÉDÉ Luc, LASSUS Pierre, THALAMAS Bernard, VANDERBORGHT Ann

Représentés :

Arrivés en cours de séance : BLANC Mathilde, LESCALE Cyril

Secrétaire de séance : COURTIOL Marie

Date de convocation : 06 Mai 2016

1. Approbation PV réunion 14 Avril 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Aire de service pour camping cars - Réseau assainissement

Arrivée de BLANC Mathilde.

Le Maire présente les devis des entreprises Balayssac Patrick, COLAS et AUDUBERT Eric.

Il ressort après analyse des offres par rapport à la demande et après avoir expurgé l'offre COLAS des prestations non demandées, le classement suivant :

- BALAYSSAC Patric : 29 916,00 € TTC
- AUDUBERT Eric : 34 818,60 € TTC
- COLAS : 89 220,00 € TTC

L'entreprise BALAYSSAC est donc retenue à l'unanimité des membres présents.

La solution choisie est celle de traverser les terres et d'aller au plus court.

Courrier à envoyer aux locataires et propriétaires de ces terres.

3. Aménagement lieu-dit Bord - Acquisition parcelle cadastrée AE 206

Arrivée de LESCAL Cyril.

Lecture de l'évaluation des Domaines : prix = 300 €

L'Etude Imbert Decaux ayant été contactée pour cet achat nous conseille pour un si faible montant de passer par un acte administratif.

L'achat de ce terrain est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

4. Approbation nouvelle convention Service ADS

***Vu** le désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès des communes dotées d'un document d'urbanisme, effectif pour l'ensemble des communes du territoire depuis le 1er juillet 2015,*

***Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) prévoyant qu' au titre de ses missions d'accompagnement, le syndicat porte assistance aux collectivités de son périmètre pour la réalisation d'actions relatives à la gestion de l'espace par le conseil, l'assistance en matière d'aménagement, d'environnement, de planification, de développement durable, d'information géographique, et d'instruction des autorisations d'urbanisme,*

***Considérant** que la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) est compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière d'urbanisme pour faire évoluer les documents d'urbanisme (carte communale, PLU) pour le compte de ses communes dans l'attente du PLUi sur l'ensemble du périmètre communautaire,*

Considérant la convention administrative et technique passée entre les communes et le SMPVD arrêtant les modalités d'intervention du service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction et le suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme, service rendu sans contrepartie financière, étant donné que les frais de fonctionnement liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme sont facturés aux communautés de communes (membres du syndicat) au prorata des actes traités par le service, commune par commune,

Considérant la création d'un service commun entre CAUVALDOR et le SMPVD à compter du 1^{er} juillet 2015 et la décision du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 de solliciter une participation au prorata des actes réalisés sur chaque commune ainsi qu'une contribution liée à l'évolution des documents d'urbanisme locaux,

Considérant la coexistence de plusieurs conventions entre le SMPVD, CAUVALDOR et les communes, rendant peu lisibles le rôle de chacun et les relations entre chaque entité, d'où la décision du conseil syndical du SMPVD en date du 4 février 2016, de résilier la convention liant les communes au SMPVD, avec effet au 31 mai 2016,

M. le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire de CAUVALDOR en date du 21 mars 2016 d'approuver la conclusion d'une convention unique avec les communes adhérant au service ADS, portant sur la prestation relative à l'instruction du droit des sols.

Après avoir donné lecture de cette convention, et afin de ne pas interrompre le service rendu, il (elle) propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à voix 11 pour, décide :

- D'APPROUVER la conclusion d'une convention se substituant aux précédentes conventions conclues avec le SMPVD et la communauté de communes CAUVALDOR, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du service ADS de CAUVALDOR dans le domaine de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, jointe à la présente,
- DE PRECISER que cette convention prendra effet au 1^{er} juin 2016,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions ci-dessus et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5. Renouvellement de la ZAD

Afin de préserver de futurs projets d'aménagement, Monsieur le Maire va engager les démarches nécessaires pour le renouvellement de prolongement de la ZAD. Les différents propriétaires seront informés à travers de l'affichage public du dit compte-rendu.

Prolongation de la ZAD adoptée à l'unanimité.

6. Détail attribution subventions 2016

A ce jour, 3 demandes ont été reçues :

- Le Comité d'Animation de Padirac,
- L'association des Sclérosés en plaque
- Club de tennis Gramat

Provisions constituées :

APEL L'Etoile : 700 €

Société de Chasse : 350 €

Comité d'Animation : 1 200 €

Il est décidé pour l'instant de limiter les subventions aux associations de la Commune et à l'association des Parents d'Elèves (APEL / Amis de l'Etoile)

7. **Questions diverses**

- Achat d'un ordinateur à prévoir : ordi portable. Attente d'un nouveau devis
- Rencontre architectes le 17 Mai
- Demande de subventions à prévoir : réserve parlementaire ? Département ? Région ? Cauvaldor ? DETR ?
- Herbe sur les routes - désherbant naturel ?? SE renseigner auprès du Parc si utilisation possible
D'ici là, utilisation du glyphosate - Campagne de pulvérisation à prévoir.
- Nettoyage du dallage de la rampe au nettoyeur haute pression (Salle des Fêtes)
- Local poubelle + entrée Bernelas : câbles téléphoniques qui se sont décrochés.
- Lettre à Morel / Fernandez pour taille de la haie
- Lettre à Orange pour local et lignes téléphoniques.
- Travaux bergerie ont bien avancés (nettoyage...)

Fin de séance 22 h 56.